

RAPPORT DU TRESORIER

En l'absence de candidat au poste de trésorier j'ai poursuivi l'exercice de cette fonction et j'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'année écoulée, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le trésorier saisi l'ensemble des écritures comptables à l'aide de l'application I-Suite, hébergée par ACE, et réalise les rapprochements bancaires. La méthode utilisée est celle de la « comptabilité en partie double », selon laquelle tout mouvement inscrit au débit doit correspondre à un mouvement de même montant au crédit.

Je vais aborder avec vous le résultat de l'exercice, la situation patrimoniale, la trésorerie et la proposition d'affectation du résultat.

1) Résultat de l'exercice

Les opérations du **secteur non lucratif** sont enregistrées sur le compte de capital **10210000**. Pour l'exercice 2025, le résultat s'élève à **-13 037,78 €**. Conformément aux pratiques comptables et dans l'attente de la validation par le Cabinet des Experts-Comptables (ACE), ce résultat est directement affecté en fin d'exercice au **fonds associatif** (compte **10200000**).

Les opérations du **secteur lucratif** sont quant à elles comptabilisées selon le plan comptable général, sur les comptes de **charges (classe 6)** et de **produits (classe 7)**.

Après vérification et finalisation du bilan par Group ACE, le CVVM présente au **31 décembre 2025** un **résultat comptable positif de 14 598,89 €**. Ce montant correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice, indépendamment des dates effectives de paiement ou d'encaissement, conformément au principe de la comptabilité d'engagement.

En tenant compte des flux réellement encaissés et décaissés sur l'année, le **résultat réel des activités 2025** s'établit à **1 561,11 €**.

Je tiens naturellement à votre disposition le détail complet du compte de résultat.

2) Situation patrimoniale au 31 décembre 2025

À la clôture de l'exercice, le CVVM dispose d'un **patrimoine total de 520 010 €**.

Actif

Le bilan actif, qui regroupe l'ensemble des éléments du patrimoine selon leur nature et leur utilisation, se compose comme suit :

- **Actif immobilisé : 322 492 €**
- **Actif circulant : 197 518 €**, réparti en :
 - Stocks : 8 854 €
 - Créances : 2 205 €
 - Trésorerie : 186 459 €

Passif

Le bilan passif, qui décrit l'origine des ressources ayant permis de constituer ce patrimoine, se répartit ainsi :

- **Capitaux propres : 347 016 €**
- **Dettes : 172 994 €**

3) Trésorerie

La trésorerie du CVVM, enregistrée dans les comptes de la classe 5, reflète l'ensemble des disponibilités financières immédiatement mobilisables à la clôture de l'exercice.

Au **31 décembre 2025**, la trésorerie s'élève à **186 458,52 €**, montant intégré à l'actif circulant du bilan.

Compte financier au 01/01/2025

141 710,92 €

réparti comme suit :

Crédit Mutuel MUNSTER (livret bleu)	78 928,08 €
Crédit Mutuel MUNSTER (livret triplex)	61 500,00 €
Crédit Mutuel MUNSTER (compte courant)	1 282,84 €
Caisse	- €

	Dépenses	Recettes	Balance
Résultat trésorerie (compte 5)	228 540,55 €	273 588,15 €	44 747,60 €

Compte financier au 31/12/2025

186 458,52 €

réparti comme suit:

Crédit Mutuel MUNSTER (livret bleu)	78 588,92 €
Crédit Mutuel MUNSTER (livret triplex)	104 891,72 €
Crédit Mutuel MUNSTER (compte courant)	2 975,44 €
Caisse	2,44 €

186 458,52 €

Les **recettes de l'exercice 2025** s'élèvent à **228 540,55 €**. Elles demeurent globalement stables par rapport à l'année précédente, principalement grâce au **versement de l'avance remboursable** accordée par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Les **dépenses**, quant à elles, atteignent **273 588,13 €**, soit une **augmentation de 65 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse significative s'explique en grande partie par le **paiement des**

travaux d'investissement liés à l'extension du chalet, incluant le règlement du **solde de la phase 1** ainsi que les **acomptes de la phase 2**.

Cette situation de trésorerie, bien qu'impactée par les importants travaux d'investissement réalisés en 2025, demeure **suffisante pour assurer la continuité des activités courantes** et couvrir les engagements à court terme.

4) Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose d'affecter le bénéfice de **14 598,89 €** sur les fonds associatifs (compte 10200000).

Fait à Munster, le 21 février 2026

Jean-Daniel CHAPOT

Président du Club Vosgien de la Vallée de Munster